



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 12 AOÛT 2017 À 10H02 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



VILLE DE / TOWN OF
BARKMERE

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Bruce MacNab Jake Chadwick Tim Kalil Stephen Lloyd
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absence :	Conseillère	Chantal Raymond

1. RÉSOLUTION 2017-070 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Tim Kalil et résolu à l'unanimité par les membres présents :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 8 juillet 2017

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

3.2 Correspondances

3.3 APLÉ

3.4 Suivi de la dernière séance

3.5 Période de question (30 minutes)

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

4.2 Comptes à payer

4.3 Résolution – Autorisation de signature pour le protocole de financement et d'utilisation d'infrastructures de la ville de Barkmere avec l'organisme FILAU

5. Urbansime

5.1 Résolution – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 Marc-André Lorion & Johanne Lemay

5.2 Résolution – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 Caroline Delisle & Charles-Étienne Mongeau

5.3 Résolution – Nomination au Comité consultatif en urbanisme

6. Services publics

6.1 Résolution – Autorisation de signature pour le renouvellement de contrat à la desserte d'incendie de La Régie incendie Nord Ouest Laurentides

7. M.R.C. et affaires gouvernementales

7.1 Rapport du maire

8. Levée de l'assemblée



2. Adoption des procès-verbaux

2.1 RÉSOLUTION 2017-071 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2017

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2017 soit adopté suivant l'ajout du rapport du Maire.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le projet de loi 122 a été adopté et est entré en vigueur le 16 juin dernier. Cette loi est intitulé : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs. Elle modifie beaucoup de pouvoirs et obligations pour les villes et municipalités. Elle réduit beaucoup d'exigences au niveau des rapports, déclarations, etc. Elle donne aussi plus de latitude au niveau de la taxation et d'autres responsabilités municipales. Finalement, elle introduit plus de possibilités et d'obligations au niveau des communications par Internet.

3.2 Correspondances

Aucune correspondance officielle n'a été reçue.

3.3 APLÉ

Aucun représentant n'était présent.

3.4 Suivi de la dernière séance

- 1) L'équipe de plongeurs pour l'éradication du myriophylle à épi ont terminé leurs activités pour cette saison et nous avons répertorié 100% du littoral du lac ainsi que des Iles. Nous sommes ravis du résultat obtenu puisque le nombre de plants enlevés est nettement inférieur à l'année dernière ainsi que le nombre de sites infectés.
- 2) Tel qu'annoncé au conseil de juillet nous avons procédé à la réfection du collecteur d'eau pluvial.
- 3) Nous avons reçu d'Hydro-Québec les mesures d'atténuation environnementale en prévision des travaux qui seront effectués pour l'ajout de la ligne haute tension près du lac des Écorces. Nous surveillerons de près ces travaux qui devront débuter le mois prochain.



3.5 Période de questions (30 minutes)

Début de la période de question : 10h12

Michel Miller :

1) s'interroge sur le niveau d'eau du lac suivant les travaux de réfection effectués sur le barrage à l'automne 2015 ainsi que de la structure du barrage.

Nous l'informons que la structure du barrage est en bonne condition, le centre hydrique de Québec sont venus voir la structure en juin dernier et le niveau d'eau du lac est légèrement supérieur à pareil date quand 2016. Nous prenons le niveau d'eau du lac régulièrement.

2) Pourquoi la Ville ne veut pas donner de permis pour la réparation des cribs. Selon de l'information que monsieur Miller a obtenu, la ville pourrait émettre des permis pour la réparation des cribs.

Nous lui demandons de transmettre l'information qu'il détient ainsi que toute autre information pertinente. L'administration veillera également à s'informer de son côté.

3) Pourquoi faut-il être membre du BLPA pour bénéficier de la collecte par Barge. L'écho-centre n'est-il pas organisé par la Ville.

La Ville est responsable de coordonner les besoins de conteneurs avec la RIDR et le BLPA prend les arrangements avec monsieur Richard O'Shaughnessy pour le transport par barge. Monsieur O'Shaughnessy va selon les besoins chez les différents propriétaires riverains.

Monsieur Pierre Beaudin : s'interroge sur la définition du BLPA.

Le BLPA ou en français APLE est l'acronyme pour l'Association protectrice du Lac des Écorces. L'APLE est une organisation vouée à la conservation du lac des Écorces et à l'organisation d'activités sportives et sociales pour ces membres.

Madame Barbara Pope : tient à souligner le professionnalisme du travail de madame Anne Létourneau. Elle nous informe sur la vitesse de certaines embarcations qui circule sur le lac près de son chalet.

Monsieur Derek Marpole : qu'arrive-t-il avec le dossier des abris à bateaux de Monsieur Gordon Miller.

L'administration de la ville est en négociation avec Monsieur Miller afin de trouver une entente satisfaisante pour les deux parties.

Madame Marie-Claude Fortin : est-ce que la ville à un plan d'urgence dans l'éventualité qu'un résident riverain venait qu'à manquer d'essence. Car pour s'approvisionner en essence nous devons se rendre à St-Jovite puisqu'il n'y a plus de station de service à proximité.

Les Maires de Montcalm, Huberdeau, Arundel et Barkmere sont très conscients de ce problème et tente de trouver une solution. Dans l'éventualité d'une panne sur le lac vous pouvez demander à l'un des deux entrepreneurs soit Gordon ou Dick afin de vous dépanner.

Fin de la période de questions : 10h44

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale



- 1) Le ministère des transports effectuera prochainement des travaux de drainage en aval et en amont du petit pont qui traverse la rivière à l'entrée du village ainsi que dans la boucle près de l'hôtel de ville et du centre communautaire.
- 2) Petit rappel pour l'acquisition de vos vignettes pour vos embarcations. Nous en avons seulement émis 47. Vous avez jusqu'au 1 octobre prochain pour le faire.

Nous avons émis 2 permis de construction, 6 certificats d'autorisation, une demande de PIIA et aucune demande de lotissement. Nous n'avons pas reçu de confirmation de pompage septique. En ce qui concerne les transferts, nous avons reçu de la MRC des Laurentides 4 transactions soit :

1. Vente de France Boucher à Bruno Norbert pour la résidence située au 6 chemin Heidi
2. Vente par huissier à Marie-France Émard pour le 3 et le 5 chemin Heidi
3. Déclaration de transmission entre Robert Picotte et Gisèle Couturier pour le 2031-1 Lac des Écorces
4. Vente de Domaine lac des Écorces inc. à Yannick Lepage pour le 6301-01 Lac des Écorces

4.2 RÉSOLUTION 2017-072- Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-667		\$1 877,40	2017-07-12	Paie période finissant 8 juillet 2017	Pay period ending July 8,2017
EFP-668		\$1 578,66	2017-07-12	Paie période finissant 8 juillet 2017	Pay period ending July 8,2017
EFP-669		\$879,05	2017-07-12	Paie période finissant 8 juillet 2017	Pay period ending July 8,2017
EFP-670		\$871,10	2017-07-12	Paie période finissant 8 juillet 2017	Pay period ending July 8,2017
EFP-671		\$288,21	2017-07-12	Paie période finissant 8 juillet 2017	Pay period ending July 8,2017
EFP-672		\$1 877,40	2017-07-26	Paie période finissant 22 juillet 2017	Pay period ending July 22,2017
EFP-673		\$1 578,66	2017-07-26	Paie période finissant 22 juillet 2017	Pay period ending July 22,2017
EFP-674		\$885,70	2017-07-26	Paie période finissant 22 juillet 2017	Pay period ending July 22,2017
EFP-675		\$806,30	2017-07-26	Paie période finissant 22 juillet 2017	Pay period ending July 22,2017
EFP-676		\$260,72	2017-07-26	Paie période finissant 22 juillet 2017	Pay period ending July 22,2017
EFP-677	Hydro-Québec	\$365,11	2017-08-04	Électricité 199 ch. Barkmere	Electricity 199 Barkmere Road
EFP-678	Hydro-Québec	\$362,31	2017-08-04	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
EFP-679	Hydro-Québec	\$375,81	2017-08-21	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
EFP-680	Bell	\$91,41	2017-08-11	Ligne téléphonique hôtel de ville	Phone lines Town Hall
EFP-681	Mastercard	\$882,95	2017-08-07	GPS ponton + dépenses diverses	GPS for pontoon + miscellaneous expenses
EFP-682		\$1 877,40	2017-08-09	Paie période finissant 5 août 2017	Pay period ending August 5,2017
EFP-683		\$1 578,66	2017-08-09	Paie période finissant 5 août 2017	Pay period ending August 5,2017
EFP-684		\$885,70	2017-08-09	Paie période finissant 5 août 2017	Pay period ending August 5,2017
EFP-685		\$806,30	2017-08-09	Paie période finissant 5 août 2017	Pay period ending August 5,2017
EFP-686		\$262,70	2017-08-09	Paie période finissant 5 août 2017	Pay period ending August 5,2017
PPA	Paiements Globaux Canada SENC	\$40,44	2017-07-04	Location mensuelle carte débit	Monthly location debit card
		\$18 431,99		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
4329	Ultima Assurances et Services Financiers	\$56,00	2017-08-12	Avenant	Amendment
4330	Gilbert P. Miller & Fils Ltée.	\$2 866,59	2017-08-16	Travaux chemin Duncan	Duncan Road work
4331	Marine Pro Service	\$151,42	2017-08-12	Réparation bateau	Boat repair
4332	Tremblay Savoie Lapierre	\$1 904,27	2017-08-12	Consultations légales	Legal consulting
4333	Brunelle Extermination Inc.	\$1 006,03	2017-08-12	Traitement fourmis Hôtel de ville	City Hall pest control (ants)
4334	QuaiDock	\$28 782,19	2017-08-12	Quais (991.57 \$ Barkmere & 27 790.62 \$ APLÉ)	Docks (\$991.57 Barkmere & \$27,790.62 BLPA)
4335	Centre Hi-Fi Groupe Select	\$7 678,48	2017-08-12	Système de caméras	Camera system
4336				Annulé	Cancelled
4337				Annulé	Cancelled
4338	Ministre des Finances du Québec (CEAEQ)	\$254,80	2017-08-31	Tests chimie - analyse eau	Chemical tests - water testing
4339	Imprimerie Léonard Inc.	\$334,40	2017-08-30	Impressions diverses	Various prints
4340	Les Serres Arundel S.E.N.C.	\$1 116,25	2017-08-30	Reboisement - facturé au résident	Reforestation - invoiced to resident
4341	Richard O'Shaughnessy	\$4 547,26	2017-08-12	Travaux Ile Goulden et reboisement d'un résident	Goulden Island works and reforestation resident
4342	Steve Deschênes	\$175,95	2017-08-12	Compte de dépenses	Expenses account
4343	Olivia Miller	\$148,32	2017-08-12	Compte de dépenses	Expenses account
4344	Alissa Meurs	\$561,97	2017-08-12	Nettoyage Hôtel de ville + compte de dépenses	Town Hall cleaning + expenses account
4345	Matériaux R. McLaughlin Inc	\$2 008,48	2017-08-12	Matériaux pour Ile Goulden + quincaillerie	Goulden Island building materials + hardware
4346	Jean-Louis Courteau	\$7 171,50	2017-08-12	Recherche myriophylle	Milfoil investigation
4347	Dave Williams Roy	\$3 437,19	2017-08-12	Génératrice APLÉ (1 539.52 \$) + compte de dépenses	BLPA generator (\$1,539.52) + expenses account
	TOTAL	\$80 633,09			



4.3 RÉSOLUTION 2017-073 – Autorisation de signature pour le protocole de financement et d'utilisation d'infrastructures de la ville de Barkmere avec l'organisme FILAU (FIBRES INTERNET LAURENTIDES)

CONSIDÉRANT QUE FILAU est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'offrir des connexions à l'internet sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere désire que sa population permanente et saisonnière ait accès à un service d'internet haute vitesse sans fil sur son territoire dépourvu de ce service;

CONSIDÉRANT QUE pour offrir ce service et assurer une bonne qualité de service, FILAU doit procéder à l'installation de tours et d'équipements de télécommunications wifi sans fil ainsi que des équipements d'énergie solaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere autorise FILAU à installer des équipements nécessaires à l'offre de service internet :

QUE la Ville de Barkmere finance les couts nets de subventions et autres crédits pour l'installation et d'équipement jusqu'à concurrence de 12 000 \$:

QUE FILAU rembourse à la ville de Barkmere la somme financée à raison de 20\$ par mois pour chaque abonné branché sur les équipements financés par la Ville de Barkmere et ce, jusqu'au paiement complet de la dette, sur une période maximale de trois (3) ans :

ET

D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer le protocole avec l'organisme FILAU (FIBRES INTERNET LAURENTIDES).

ADOPTÉE

5. Urbanisme

5.1 RÉSOLUTION 2017-074 – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 Marc-André Lorion & Johanne Lemay

CONSIDÉRANT QUE la rénovation d'un bâtiment résidentiel de 2 étages situé au 12, ch. Duncan Ouest (propriété Lorion/Lemay) est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été étudié par le CCU lors sa réunion du 29 juillet 2017 en regard aux critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant certaines suggestions additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé les suggestions additionnelles du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Jake Chadwick, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la rénovation proposée au 12, ch. Duncan Ouest;



QUE l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte des suggestions additionnelles suivantes :

- i. s'assurer d'un contrôle rigoureux de l'érosion lors des travaux, notamment par moyen d'une membrane de géotextile; et
- ii. s'assurer que l'éclairage extérieur associé avec le bâtiment soit strictement en conformité avec le Règlement de zonage numéro 201.

QUE l'émission de tout permis pour le projet soit sujet à la condition que la fosse septique actuellement présente soit régularisée, si nécessaire, afin de devenir conforme avec les règlements d'urbanisme applicables de la Ville de Barkmere.

ADOPTÉE

5.2 RÉSOLUTION 2017-075 – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 **Caroline Delisle & Charle-Étienne Mongeau**

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un bâtiment résidentiel d'un (1) étage situé 8194 Lac des Ecorces (Caroline Delisle / Charles-Étienne Mongeau) est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été étudié par le CCU lors sa réunion du 8 août 2017 en regard aux critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant certaines suggestions additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé les suggestions additionnelles du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la rénovation proposée au 8194 Lac des Ecorces ;

QUE le permis de construction ne soit émis par l'inspecteur en bâtiment que si l'accès temporaire demandé ainsi que le système d'évacuation des eaux usées respectent la réglementation pertinente de la Ville et du Ministère de l'Environnement;

QUE l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte des suggestions additionnelles suivantes :

- i. s'assurer d'un contrôle rigoureux de l'érosion lors des travaux, notamment par moyen d'une membrane de géotextile; et
- ii. d'utiliser des couleurs et matériaux pour la toiture qui minimise la réflexion;



- iii. s'assurer que l'éclairage extérieur associé avec le bâtiment soit strictement en conformité avec le Règlement de zonage numéro 201.

ADOPTÉE

5.3 RÉSOLUTION 2017-076– Nomination des membres du CCU 2015

CONSIDÉRANT le Règlement 205 créant le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT la résolution 2015-123;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CCU est échu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le mandat des personnes suivantes, nommées à titre de membres du CCU, soit renouvelé pour une période d'un (1) an à compter du 12 août 2017 :

1. Luc Trépanier, maire
2. Stephen Lloyd, conseiller
3. Marc Fredette, conseiller
4. Susan de Schultess, résidente
5. Ken Mann, résident
6. Sandra Matteau, résidente
7. Marie-France Émard, résidente
8. Barbara Pope, résidente
9. Serge Thibault, résident

ADOPTÉE

6. Services Publics

6.1 RÉSOLUTION 2017-077 – Autorisation de signature pour le renouvellement à la déserte d'incendie de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides

CONSIDÉRANT la résolution 2016-136 ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Barkmere est présentement desservi pour sa protection incendie par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle est d'une durée d'un an et se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE légalement la ville de Barkmere a l'obligation d'avoir une couverture de protection incendie sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruce MacNab, secondé par Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les effets et le renouvellement du contrat avec la Régie incendie Nord Ouest Laurentides pour une période de cinq (5) ans débutant le 1er janvier 2018, aux mêmes termes et conditions que la présente entente, à l'exception des coûts annuels et de service.

ADOPTÉE



7. M.R.C et affaires gouvernementales

7.1 Rapport du maire

Il n'y pas eu de Conseil des Maires à la MRC des Laurentides au mois de juillet. Le prochain Conseil aura lieu la semaine prochaine, le 17 août.

8. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 9 septembre 2017, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

8.1 RÉSOLUTION 2017-069 - Levée de la séance

Il est 11 :17

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Stephen Lloyd et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire-trésorier.

